

Je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de vous dresser un bilan des relations économiques du Canada avec l'Europe de l'Ouest, quelque cinq ans après la signature de l'Accord-cadre en juillet 1976.

Cet accord est le produit de la politique de la Troisième option, articulée pour la première fois par l'honorable Mitchell Sharp en 1972 dans un numéro spécial de la revue Perspectives internationales. Monsieur Sharp avait alors préconisé "une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir l'économie [du Canada] et les autres aspects de sa vie nationale...".

Cette stratégie supposait la diversification des relations économiques: dans cette optique, l'Europe était un partenaire logique. L'élargissement de la Communauté en 1973, avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande, n'a servi qu'à confirmer la nécessité de faire du resserrement des relations économiques avec la Communauté un des objectifs de notre politique de diversification.

Cette idée a été réaffirmée par le Premier ministre en 1974, alors que, de retour d'une visite des capitales européennes, M. Trudeau a rappelé que son voyage avait eu pour but de chercher de nouvelles façons d'engager la Communauté dans une entreprise dynamique et coopérative. Comme nous le savons, l'Accord-cadre est l'un des fruits de cette visite.

Les objectifs recensés dans la Troisième option demeurent l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Canada. Le gouvernement reste d'avis que notre dépendance actuelle d'un seul partenaire commercial milite en faveur d'une diversification plus grande des relations commerciales. Toutefois, avec l'importance croissante des pays en développement, des nouveaux pays industriels et des pays riches en pétrole, il nous faut ouvrir nos horizons un peu plus que nous ne l'avions fait au début des années 70.

La politique du bilatéralisme que j'ai annoncée à Toronto en janvier dernier est une réaffirmation de la Troisième option qui reconnaît ce fait. Il est prévu dans cette politique de mettre l'accent sur la gestion des relations bilatérales clés par le recours à divers instruments. La Communauté et plusieurs de ses États membres représentent d'importants partenaires bilatéraux au sens de la politique du "bilatéralisme", et l'Accord-cadre est l'un des instruments qui permet la gestion de notre relation avec la Communauté. On pourrait dire que la Troisième option se porte bien et qu'elle est une composante dynamique de la politique du bilatéralisme.

L'Accord-cadre a été négocié à un moment où des transformations majeures au sein de la Communauté européenne influaient sur la relation avec le Canada. Le Canada a